

REÇU LE
- 5 JUIN 2026
PRÉFECTURE DU TARN

République française

TARN

BUSQUE - COMMUNE

Séance du 26 mai 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/05/2026

15

vingt-six mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ

Présents : 14

Présents : Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Émilie CARCENAC, Bruno SENRA, André VAISSIERE, Nathalie AURIOL, Yoann BERTHOUMIEUX, Brigitte BLANC, Angélique DOMINGUES-NUNES, Joan GARRIGUES, Dominique PRIOU, Joëlle ROUYRE, Christelle SENRA

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Représenté : Laurence PAPAIX représentée par Joëlle ROUYRE

Abstention : 0

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Christelle SENRA

Objet: COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DE_2026_013

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La population de la commune de Busque est inférieure à 2000 habitants, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la liste des contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins

- être de nationalité française ou ressortissant d'un d'État membre de l'Union Européenne

- jouir de ses droits civils

- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

- MILHAUD Cédric
- CARCENAC Émilie
- BOUSQUET Stéphane
- VAISSIERE André
- ROUYRE Joëlle
- BLANC Brigitte
- PRIOU Dominique
- PAPAIX Laurence
- SENRA Bruno
- DOMINGUES-NUNES Angélique
- SENRA Christelle
- AURIOL Nathalie
- BERTHOUMIEUX Yoann
- GARRIGUES Joan
- SABO Denis
- DEHAYE Pierre-Eric
- BALLESTRA-LUBIN Magali
- ZENON Jérôme

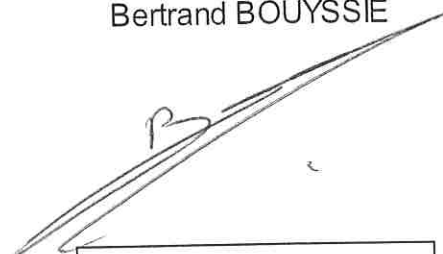
- DURAND Lionel
- AUSSAGUES Patrice
- LOVATEL Michel
- BELOTTI Jean-Marie
- AUGE David
- MAURIES Patrick

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
Christelle SENRA



Le Maire
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 06 / 2026
et publié ou notifié
le 11 / 06 / 2026

